



Refus aide juridictionnelle par cour de cassation

Par **gemi34**, le **03/02/2025** à **17:38**

Bonjour j'ai fait une demande d'aide juridictionnelle **devant la cour de cassation. J'ai envoyé tous les documents jugement et tous les autres pièces en envoi en recommandé.** Et contre tout attente j'ai eu un refus motif " ne produit pas le jugement" incroyable mais vrai De plus le magistrat marque aucun recours contre la décision article 23 de la loi du 11 juillet 1991. Je n'ose croire que je n'ai aucun recours contre cette décision suite à l'erreur du magistrat. C'est le président de la cour qui a rejeté ma demande nil motif sa décision par la non transmission du jugement du tribunal ce qui est totalement faux envoyé en recommandé avec accusé de réception je m'étonne qu'il n'y a pas de recours contre ce magistrat si je comprends bien il a tous les pouvoirs je pense qu'il doit exister un recours voir même la cour européenne. Pouvez vous me dire mes droits merci d'avance